

0382042N  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE LA GARENNE  
AVENUE MARIE CURIE  
38503 VOIRON CEDEX  
Tel : 0476051226

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 4  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 28  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 23/09/2024  
Réuni le : 03/10/2024  
Sous la présidence de : Nicolas Raynaud  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CHU de Grenoble : convention bipartite entre le collège et l'intervenant CHU de Grenoble fixant l'organisation et les modalités d'intervention auprès des élèves de 4ème pour la sensibilisation au don d'organes durant l'année scolaire 2024-2025.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0